

REUNION DU 27 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix huit, le 27 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROULLEAU Claude, Maire de Prahecq.

Date de convocation : 18 septembre 2018.

Présents : Mmes et Ms. BONNEAU Christine, FERRE Béatrice GABILLY Alain, GACOUGNOLLE Eric, GELIN Marina, GONNORD Pascal, GOURÇON Jean-Marc, LUSSIEZ Sonia, MAGNERON Sébastien, MARTIN François, MOINARD Philippe, ROULLEAU Claude, THIOU Sylviane et TROUVÉ Virginie.

Absents : Mmes et M. BARANGER Fabrice, GUÉRINEAU Corinne et MASSETEAU Cécile.

Excusés : Mme et M LOUMÉ Nathalie et MOINARD Christophe.

Secrétaire de séance : Mme GELIN Marina.

Monsieur MOINARD Christophe a donné pouvoir à Madame GELIN Marina pour voter en ses lieu et place.

Monsieur ROULLEAU Claude ouvre la séance et remercie les membres de leur présence. Il soumet au Conseil le procès verbal de la séance du 30 août 2018. Le procès verbal est adopté à l'unanimité des membres présents en l'état.

ORDRE DU JOUR

➤ *Travaux*

201809-01	Garderie – avancement des travaux.
201809-02	Cabinet médical – avancement des travaux.

➤ *Budget*

201809-03	Délibération modificative n°6.
201809-04	Admission en non valeur.

➤ *Ecoles – restauration scolaire*

201809-05	Aménagement de jeux extérieurs dans la cour d'école maternelle.
201809-06	Restauration scolaire – bilan de l'année scolaire 2017-2018.

➤ *Culture*

201809-07	Festival culturel d'Agglomération et autres manifestations.
201809-08	Ecole de musique.

➤ *Ressources humaines*

201809-09	Modifications de plannings hebdomadaires.
-----------	---

D201809-01 GARDERIE – AVANCEMENT DES TRAVAUX

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MARTIN François.

Monsieur MARTIN François informe les membres du Conseil de l'avancement du chantier de la garderie. Il précise que les prochains travaux de maçonnerie visant à percer des murs seront réalisés durant les vacances de la Toussaint.

Le Conseil prend acte de ces informations.

D201809-02 CABINET MEDICAL – AVANCEMENT DES TRAVAUX

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MARTIN François.

Monsieur MARTIN François informe les membres du Conseil de l'avancement du chantier de construction de deux cabinets supplémentaires et précise que le planning de travaux est scrupuleusement suivi.

Il souligne que le bureau d'accueil va prochainement déménager dans les nouveaux locaux et que la fin de chantier est prévue pour la fin du mois de novembre.

Le Conseil prend acte de ces informations.

D201809-03 DELIBERATION MODIFICATIVE N°6

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident de valider la délibération modificative n°6 relative à l'intégration des frais d'études dans les travaux en cours afférents :

OPERATION REELLE	ARTICLE	CHAPITRE	SECTION	TYPE	MONTANT	OBSERVATION
Etudes	2031	41	Investissement	Recette	4 550,08 €	
Travaux	2315	41	Investissement	Dépense	4 550,08 €	
Différence				Equilibre		

D201809-04 ADMISSION EN NON VALEUR

Retiré de l'ordre du jour

D201809-05 AMENAGEMENT DE JEUX EXTERIEURS DANS LA COUR D'ECOLE MATERNELLE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BONNEAU Christine.

Madame BONNEAU Christine présente le compte rendu de la réunion de la Commission des écoles qui s'est réunie le 24 septembre 2018.

Elle précise que le projet d'aménagement de jeux extérieurs dans la cour d'école maternelle a été discuté en tenant compte des impératifs de sécurité (Distances de sécurité à respecter entre chaque jeu). Il ressort des discussions, à l'appui notamment de l'avis de la Directrice de l'Ecole maternelle, la nécessité de maintenir le bac à sable afin que les enfants puissent jouer. En outre, le maintien d'un muret pour des jeux d'équilibre est très apprécié des enfants.

Compte tenu de ces éléments, Madame BONNEAU Christine précise que la Commission propose dans un premier temps, d'équiper le bac à sable actuel de deux jeux (pont de traversée et jeux de manipulation) dont la réalisation pourra être assurée dans des délais plus courts et dans un second temps, de reprendre l'intégralité du muret en revoyant notamment la hauteur. Cette dernière prestation pourra être réalisée par une entreprise.

Madame BONNEAU Christine présente les devis des entreprises WIKICAT concernant la fourniture du jeu de traversée dans le bac à sable pour un montant de 1 428,97€ H.T.. D'autre part, elle présente le devis de l'entreprise HABA pour l'acquisition de deux jeux de manipulation muraux d'un montant de 1 048€ H.T..

Après discussions, à l'unanimité, les membres du Conseil :

- valident le maintien du bac à sable en l'état,
- décident la reconstruction du muret par une entreprise extérieure en tenant compte des impératifs de sécurité,

- acceptent les devis des entreprises WIKICAT et HABA d'un montant respectif de 1 428,97€ H.T. et 1 048€ H.T.,
 - autorisent Monsieur le Maire ou Madame BONNEAU Christine à signer tout document afférent.
-

Madame BONNEAU Christine précise que la rentrée scolaire de l'école élémentaire s'est bien passée. En ce qui concerne l'école maternelle, elle souligne qu'il a été nécessaire de revoir l'organisation des 15 minutes de garderie gratuite de 16 heures 15 à 16 heures 30 afin de simplifier, autant que possible et dans le respect des règles de sécurité, la sortie des élèves sur ce créneau horaire.

Les derniers changements, impactant les temps de responsabilité entre l'école et la Commune, ont résolu les problèmes remontés.

Le Conseil prend acte de ces informations.

D201809-06 RESTAURATION SCOLAIRE – BILAN DE L'ANNEE SCOLAIRE 2017-2018

Monsieur le Maire donne la parole à Madame BONNEAU Christine.

Madame BONNEAU Christine présente le bilan de l'activité du restaurant scolaire au titre de l'année scolaire 2017-2018 et notamment les coûts générés par l'achat des fournitures comparativement aux recettes perçues au titre de la vente de tickets. Elle souligne que cette étude a été réalisée afin d'étudier le coût du service et précise que les frais de gestion administrative n'ont pas été intégrés dans ce bilan.

Monsieur le Maire rappelle qu'en dépit de la reprise de l'achat des denrées alimentaires depuis septembre 2017, les frais de personnel et de fonctionnement du bâtiment (Ex : Fluides, matériels, etc) ont toujours été supportés par la Commune.

Madame BONNEAU Christine dresse le bilan des changements opérés depuis la rentrée scolaire de septembre 2017 et l'arrivée du nouveau cuisinier. Elle évoque notamment les modifications opérées en matière d'achats des denrées alimentaires via une assistance à maîtrise d'ouvrage, en matière de service afin que les entrées soient servies avant l'arrivée des élèves de l'école élémentaire ou encore en matière d'organisation des réserves et d'entretien des matériels.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

D201809-07 FESTIVAL CULTUREL D'AGGLOMERATION ET AUTRES MANIFESTATIONS

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GOURÇON Jean-Marc.

Monsieur GOURÇON Jean-Marc présente les travaux de la Commission Culture qui s'est réunie le 25 septembre concernant le Festival d'Agglomération et l'organisation d'autres manifestations culturelles :

- Compagnie BOUTABOUH : Un spectacle de marionnettes à tiges, masques, théâtre d'ombres pourrait être proposé pour les enfants de 3 à 10 ans (pour 100 à 150 élèves) avec un droit d'entrée de 6-8€. La Commission est favorable à l'organisation de ce spectacle dans la salle de la Voûte (par exemple le samedi 1er décembre) mais propose de revoir le prix d'entrée. Elle propose de déterminer un tarif de 3€/enfant et que la Commune prenne en charge la différence avec le prix du spectacle
- Regards Noirs (Manifestation organisée par la Ville de Niort et délocalisée dans certaines communes) : La Commission est favorable à l'inscription de la Commune dans le cadre du Festival Regards Noirs au mois de février sous la forme d'une manifestation musique-polar et charge Monsieur GOURÇON Jean-Marc d'échanger avec les services de la Ville de Niort pour l'organisation de cette manifestation,
- Festival d'agglomération Patrimoine et art de rue (organisé par la C.A.N. du 04 mai au 23 juin) : La Commission propose d'inscrire la Commune à ce festival. La Commission a retenu plusieurs spectacles par ordre de préférence et propose de retenir une date un vendredi soir (Ex : 17 mai ou 24 mai). La C.A.N. prendrait en charge les frais occasionnés et demanderait une participation de la Commune à hauteur de 50% :

- Compagnie Puéril péril : spectacle d'acrobatie de 50 minutes (possibilité à La Voûte ou en extérieur – estimation de 2 784€ (Spectacle, frais de déplacements, de route, d'hébergement et de repas inclus),
- Faut faire comme si : comédie de 1h10 – estimation de 600€ (hors repas)

A l'unanimité, les membres du Conseil :

- acceptent le projet d'organisation d'un spectacle de marionnettes avec la Compagnie BOUTABOUH tel que présenté et décide de déterminer un tarif d'entrée de 3€/enfant (gratuit pour un adulte accompagnant), la Commune prenant en charge la différence avec le prix du spectacle (prix du spectacle à confirmer)
- sont favorables à l'inscription de la Commune dans le cadre du Festival Regards Noirs au mois de février et chargent Monsieur GOURÇON Jean-Marc d'échanger avec les services de la Ville de Niort afin de présenter ultérieurement un projet de manifestation,
- acceptent la participation de la Commune au Festival d'agglomération Patrimoine et art de rue organisé par la C.A.N. du 04 mai au 23 juin tel que présenté et décident de retenir le spectacle d'acrobatie de la Compagnie Puéril péril (possibilité à La Voûte ou en extérieur – estimation de 2 784€ (Spectacle, frais de déplacements, de route, d'hébergement et de repas inclus).

D201809-08 ECOLE DE MUSIQUE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GONNORD Pascal.

Monsieur GONNORD Pascal informe les membres du Conseil que les activités de l'école de musique ont pour la plupart repris ou reprendront très prochainement comme suit :

- **Formation musicale 1ère année** : Le cours a débuté le 20 septembre.
- **Violon** : Les cours ont débuté le 20 septembre.
- **Flûte traversière** : Les cours ont débuté jeudi 27 septembre.
- **Piano, éveil et formation musicale 2ème année et 3ème année** : Les activités débuteront la semaine prochaine.

Monsieur GONNORD Pascal précise que les contrats d'accroissement temporaire d'activité ont été prévus jusqu'au 17 ou 18 octobre 2018, soit jusqu'aux vacances de la Toussaint. Il présente les principes d'organisation de l'école de musique, à compter de la reprise de l'école le 5 novembre, et le recours à une convention de partenariat avec la C.A.N., incluant notamment la mise à disposition de professeurs du conservatoire.

Monsieur GONNORD Pascal présente les conditions financières induites par cette convention de partenariat. Cette simulation rend compte du coût financier à la charge de la collectivité afin d'équilibrer le service comme suit :

- Charges directes : les heures d'enseignement seront couvertes par les inscriptions (tarif de 135€/an par activité). En cas d'effectif insuffisant par activité, la Commune garantit l'équilibre financier du service en supportant le reste à charge,
- Charges indirectes de gestion : La Commune prendra en charge les 1 000€ de charges indirectes.

Par ailleurs, Monsieur GONNORD Pascal précise qu'une demande d'inscription (piano) à l'école de musique d'un adulte a été formulée et s'interroge sur la possibilité d'extension de l'activité de l'école de musique aux adultes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1111-4 qui autorise les collectivités et EPCI à intervenir de façon concertée en matière de politique culturelle.

Considérant que la Commune souhaite promouvoir un service public d'enseignement musical diversifié en recourant à la mutualisation des enseignants du conservatoire de musique de la Communauté d'Agglomération du Niortais,

Considérant que la Commune souhaite mettre en place un programme d'enseignement intégrant l'éveil musical, la formation musicale et l'enseignement d'une pratique instrumentale,

Après échanges, à l'unanimité, les membres du Conseil :

- prennent acte des principes d'organisation de l'école de musique et des conditions financières dans le cadre d'une future convention de partenariat avec la C.A.N.,
- autorisent Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, Monsieur GONNORD Pascal à signer tout document afférent avec la Communauté d'Agglomération du Niortais,
- décident de ne pas accepter les demandes d'inscription formulées par des adultes pour des cours de l'école municipale de musique.

D201809-09 MODIFICATIONS DES PLANNINGS DE TRAVAIL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la mise en place des nouveaux rythmes scolaires et la réorganisation des services d'entretien des équipements sportifs et autres induisent des modifications de planning de travail pour 5 agents, soit :

- 1 adjoint technique (14,44h) – agent affecté aux activités périscolaires,
- 1 adjoint technique (35h) – agent affecté à l'entretien des équipements sportifs,
- 2 ATSEM principal de 2ème classe (3,06h) – agents affectés aux activités périscolaires,
- 1 ATSEM principal de 1ère classe (3,06h) – agent affecté aux activités périscolaires,

Vu l'avis favorable du Comité technique en date du 11 septembre 2018,

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal acceptent les modifications de plannings ci-dessus présentées et autorisent Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, Monsieur GONNORD Pascal à signer tout document afférent.

INFORMATIONS

➤ CENTRE DE LOISIRS

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que des discussions seront prochainement engagées au niveau du Syndicat de Communes Plaine de Courance concernant la mise à disposition d'équipements communaux dédiés et non dédiés aux centres de loisirs.

La discussion permettra en outre d'aborder la question de la prise en charge des biens mobiliers exclusivement à disposition des centres de loisirs.

Le Conseil prend acte de cette information.

➤ PARCELLE – CHEMIN DU POUZAT

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur MARTIN François.

Monsieur MARTIN François présente le projet d'acquisition d'une parcelle située en bordure du chemin du Pouzat, appartenant à des particuliers.

Il propose, après échanges avec une des propriétaires, que lors d'une prochaine réunion de Conseil, la Commune se porte acquéreur à l'euro symbolique de cette parcelle.

Le Conseil prend acte de ces informations.

➤ SUPERETTE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GACOUGNOLLE Eric.

Monsieur GACOUGNOLLE Eric souhaiterait connaître les suites de la procédure engagée au titre de la supérette.

Monsieur le Maire précise que la procédure auprès du mandataire judiciaire est toujours en cours et qu'il n'a à ce jour, pas eu de retours. Il souligne qu'il souhaite que la supérette ré-ouvre au plus vite.

Le Conseil prend acte de ces informations.

Délibération n°D201809-01 à D201809-09

Fin de la réunion : 22 heures 30